



COMITÉ TECHNIQUE DU 13 mars 2018

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 13 mars 2018, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER, Yveline RAPIN
Mr Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

Mrs Michel BELLANGER, Nicolas DAVOINE, Stéphane HOUDOU, Pascal LECLERC, Eric NOEL

CDG 53 :

Marie-Aude LEMONNIER (directrice), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale), Aude LEZORAINE (service Conseil statutaire et instances paritaires)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

Mrs Daniel GENDRY, Lucien AUBERT

Représentants des agents :

Mrs Yann ROUE, Eric BOSCHER

Représentants du CDG :

Mrs Louis GOMBERT, Geoffroy SIMON (préventeurs)

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mr Jean-Noël RAVE
- secrétaire-adjoint : Mr Pascal LECLERC

Le procès-verbal de la réunion du comité technique en date du 8 décembre 2017 est validé à l'unanimité.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	N° 18-02-0032 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/03/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 9h/semaine en raison du départ en retraite de l'agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	N° 18-02-0033 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'assistant socio-éducatif pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'assistant socio-éducatif principal pour 35h/semaine suite à avancement de grade de l'agent concerné.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	N° 18-02-0034 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 26 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 26 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	N° 18-02-0035 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades d'assistant socio-éducatif principal et d'adjoint technique principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0036
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 Au 01/07/2018, demande d'avis pour :

- l'augmentation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 25h/sem au lieu de 24h,
- l'augmentation de deux postes d'agents sociaux à 25h/sem au lieu de 24h,
- l'augmentation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 28h/sem au lieu de 24h (fonction de responsable adjointe de la résidence).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

C.I.A.S. de l'Ernée

N° 18-02-0011
 la détermination du taux de promotion
 Au 01/04/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades de :

- Educateur principal de jeunes enfants
- Assistant socio-éducatif principal.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 18-01-0012
 la suppression d'emploi suivie d'une création
 A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint technique à temps incomplet à hauteur de 15 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique à temps incomplet à 17.5 heures par semaine suite à l'augmentation de la charge de travail (emploi d'entretien des locaux - ménage).

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Andouille

N° 18-01-0020
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 Au 1-3-18, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 13h50 ctms suivi de la création au même grade du poste à hauteur de 28 h.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Argentré

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-11-0047

la mise à jour du Document unique
La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Assé-le-Bérenger

N° 18-02-0016

la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/05/2018,
demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 27 h/semaine en raison d'un départ à la retraite.
Un regroupement pédagogique intercommunal est organisé avec St Georges sur Erve. Un agent continuera de travailler le matin sur le RPI mais l'après-midi sur les tâches de l'adjoint technique parti à la retraite.
De plus, il y a lieu de prévoir le recrutement d'un agent pour 1 heure par jour scolaire pour la surveillance de la cour (poste à 2h77 centièmes).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:~~
~~défavorable~~

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu ; l'avis est rendu.

Commune Assé-le-Bérenger

N° 18-02-0017

la suppression d'emploi suivie d'une création
A compter du 19/03/2018,
demande d'avis pour la création du poste d'adjoint technique pour 2,77 ctms/35ème nombre d'heures par semaine suite à un départ à la retraite et à une réorganisation des services.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Azé

N° 18-01-0013

la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement à tous les grades.
Afin de favoriser le bon déroulement de carrière de tous les agents, l'application d'un taux de 100% à tous les grades est donc sollicitée.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Azé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0003
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 01/08/2018,
 suppression du poste d'adjoint
 administratif principal de 1ère
 classe (chargée de l'urbanisme et
 du secrétariat des services
 techniques) pour 35 heures par
 semaine suivie de la création d'un
 poste appartenant au cadre
 d'emploi des adjoints administratifs
 pour 30 heures par semaine suite
 au départ en retraite de l'agent au
 31/07/2018. La création du poste
 est prévue au 01/06/2018. Le
 nombre d'heures diminue car
 correspondant au nombre d'heures
 du poste initial, lequel était passé à
 temps complet moins d'un an
 avant le départ en retraite de
 l'agent au 01/08/2018.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Bourgon

N° 18-03-0003
 le Document unique et le plan
 d'action initial
 La collectivité projette de réaliser
 l'évaluation des risques
 professionnels dans les prochains
 mois en vue de formaliser son
 Document Unique. La démarche
 sera participative, inclura
 l'ensemble du personnel et se fera
 avec le soutien du CDG 53. Pour
 ce faire, la collectivité fera appel au
 soutien financier du Fonds
 National de Prévention qui
 encourage et finance les
 démarches de progrès des
 conditions de travail dans les
 collectivités territoriales. Cette
 demande vise donc à informer les
 membres du Comité Technique du
 lancement prochain de la
 démarche de réalisation du
 Document Unique.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Champgénéteux

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-01-0027
le régime indemnitaire
A compter du 01/07/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP (partie I.F.S.E.)
concernant les grades suivants :
- adjoint technique principal de
1ère classe
- adjoint technique principal de
2ème classe
selon les critères suivants :
technicité, expérience, disponibilité,
qualité du service rendu.
Montants IFSE plafonds annuels :
- adjoint technique principal de
1ère classe : 2 500 euros
- adjoint technique principal de
2ème classe : 2 500 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Cuillé

N° 18-01-0018
la détermination du taux de
promotion
Au 01/03/2018, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100 % pour
l'avancement au grade d'adjoint
technique principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Entrammes

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0019
le régime indemnitaire
A compter du 01/04/2018,
demande d'avis pour l'instauration
de l'IFSE concernant les cadres
d'emplois suivants : adjoint
administratif, technique, animation,
patrimoine, rédacteur, technicien.
Critères : encadrement, l'expertise
nécessaire pour effectuer le travail,
contraintes horaires relatives à
certaines réunions en soirée (en
particulier), manière de servir et en
particulier : l'implication, la
ponctualité, la qualité du service
rendu, le respect des matériels mis
à disposition pour l'exécution du
travail, la pro-activité sur les
dysfonctionnements connus, la
collaboration entre les services.
Montants plafonds suivants :
Cadre d'emplois Rédacteur
groupe 1 :
IFSE 17 480 € - CIA 2 380 €
groupe 2 :
IFSE 16 015 € - CIA 2 185 €
groupe 3 :
IFSE 14 650 € - CIA 1 995 €
Cadre d'emplois Technicien
groupe 1 :
IFSE 11 880 € - CIA 1 620 €
groupe 2 :
IFSE 11 090 € - CIA 1 510 €
groupe 3 :
IFSE 10 300 € - CIA 1 400 €
Cadre d'emplois Adjoint administratif
groupe 1 : IFSE 11 340 €
groupe 2 : 10 800 €
Cadre d'emplois Adjoint technique
groupe 1 : IFSE 11 340 €
groupe 2 : IFSE 10 800 €
Cadre d'emplois Adjoint animation
groupe 1 : IFSE 11 340 €
groupe 2 : IFSE 10 800 €
Cadre d'emplois Adjoint patrimoine
Groupe 1 : IFSE 11 340 €
groupe 2 : IFSE 10 800 €
Le CIA est instauré uniquement
pour les cadres d'emplois
rédacteur et technicien.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Fougerolles-du-Plessis	N° 18-01-0022 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivi de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour le même nombre d'heures (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Fougerolles-du-Plessis	N° 18-01-0023 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2018, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 33h suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour le même nombre d'heures (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Fougerolles-du-Plessis	N° 18-01-0024 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	N° 18-01-0016 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité de GENNES SUR GLAIZE demande au Comité Technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son Plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Gesvres

N° 17-12-0027
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/05/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial à temps
complet. Ce dernier ne correspond
plus aux besoins de la Collectivité.
Le besoin exprimé actuellement
correspond à deux postes à 17
heures par semaine sur le grade
d'adjoint technique. Le contrat de
la personne occupant le poste à
temps complet n'a pas été
renouvelé.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
défavorable

OBSERVATION

L'agent sur ce poste pouvait
vraisemblablement bénéficier d'une
CDIsation. En application de l'article
n° 30.1 du décret n° 85-565 du
30/05/1985, étant donné que la
question a recueilli un avis
défavorable unanime des
représentants du personnel, cette
question fait l'objet d'un réexamen
et donne lieu à une nouvelle
consultation du comité technique
(prévue le 12/04/2018). Tant que
ce 2ème avis n'a pas été recueilli,
le conseil municipal ne peut
délibérer sur ce dernier.

Commune Houssay

N° 18-02-0020
la détermination du taux de
promotion
Au 13/02/2018, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100 % pour
l'avancement au grade d'ATSEM
principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Houssay

N° 18-02-0021
la détermination du taux de
promotion
Au 13/02/2018, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100 % pour
l'avancement au grade de
rédacteur principal de 2ème classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Juvigné

N° 18-03-0005
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/12/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial principal de
2ème classe à temps incomplet
(33/35ème) suivie de la création
du poste d'adjoint technique
territorial principal de 1ère classe
pour le même nombre d'heures
suite à avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Juvigné	N° 18-03-0006 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/10/18, suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet suite à un départ en retraite. A compter du 1er Juillet 2018 : création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Baconnière	N° 18-01-0019 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/03/2018, suppression du poste de rédacteur pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de rédacteur principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à avancement grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Chapelle-Anthenaise	N° 18-01-0026 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2018, suppression du poste d'adjoint technique pour 29 h 53 mn suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 29 h 53 mn (réussite d'examen professionnel).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	N° 18-02-0013 la suppression d'emploi sans suite A compter du 01/09/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique (5h/semaine scolaire) en raison du passage à 4j par semaine scolaire à la rentrée scolaire de septembre 2018, et de la suppression des TAP (temps d'activité périscolaire). Cet emploi était pourvu par un agent contractuel recruté par année scolaire.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: défavorable OBSERVATION L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu ; l'avis est rendu.

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune La Gravelle

N° 18-02-0014
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/09/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique (ménage, aide à la
restauration, remplacement des
agents titulaires et encadrement du
temps d'activités périscolaires) à
12,17 ctms/35ème suivie de la
création du poste d'adjoint
technique (ménage, aide à la
restauration, remplacement des
agents titulaires) à raison de 8,75
ctms/35ème : suite au passage à
4j/semaine à la rentrée scolaire de
septembre 2018 et de la
suppression des TAP (temps
activité périscolaire). Poste pourvu
par un agent contractuel (contrat
d'un an accolé à l'année scolaire).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:
défavorable~~

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du
personnel s'est abstenu : l'avis est
rendu.

Commune La Gravelle

N° 18-02-0015
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/09/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique principal de 2ème
classe (service : garderie, ménage,
aide à la restauration,
accompagnement des élèves lors
du transport scolaire et
encadrement du temps d'activité
périscolaire.) créé à 25,17/35ème,
suivie de la création du poste
d'adjoint technique principal de
2ème classe (service : ménage,
aide à la restauration,
accompagnement des élèves lors
du transport scolaire du RPI) à
raison de 22,50/35ème, suite au
passage à 4j de la semaine
scolaire à la rentrée 2018 et la
suppression des TAP (temps
d'activité périscolaire).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:
défavorable~~

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du
personnel s'est abstenu ; l'avis est
rendu.

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Lassay-les-Châteaux	N° 18-01-0007 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er mars 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 8h35mn suivi de la création du poste au même grade à hauteur de 12h55mn.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	N° 17-11-0077 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité du Bourgneuf-La-Forêt demande au Comité Technique du CDG53 un avis sur son document unique et son plan d'action pour l'année à venir.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ**OBJET DE LA DEMANDE****AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Commune Le Horps

N° 17-12-0029

l'institution du temps partiel
Institution du temps partiel sur
autorisation : La collectivité
projette d'organiser le temps partiel
sur autorisation de la façon
suivante :

. pour les agents stagiaires et
titulaires à temps complet et les
non titulaires employés dans la
collectivité depuis plus d'un an de
façon continue à temps complet
(Quotité possible : entre 50 % et
99 %),

. l'organisation du travail se
déroulera de manière quotidienne,
hebdomadaire, mensuelle,
semestrielle,

. l'autorisation sera accordée pour
une période de 6 mois dans la
limite de 3 ans les demandes
d'autorisation devront être
présentées 2 mois avant la date
souhaitée.

Institution du temps partiel de
droit :

La collectivité projette d'organiser le
temps partiel de droit de la façon
suivante :

. pour les agents stagiaires et
titulaires à temps complet et à
temps non complet ainsi qu'aux
agents non titulaires employés
dans la collectivité depuis plus d'un
an de façon continue à temps
complet (Quotité possible : 50 %,
60 % 70 %, 80 %)

. L'organisation du travail se
déroulera de manière quotidienne,
hebdomadaire, mensuelle,
semestrielle.

. l'autorisation sera accordée pour
une période de 6 mois. Elles
seront renouvelables dans les
limites prévues par le décret n°
2004-777 du 29 juillet 2004,
. les demandes d'autorisation
devront être présentées 2 mois
avant la date souhaitée.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Le Horps

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-01-0001
l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
Au 1er février 2018, demande d'avis pour la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 28 h suivie de la création du poste à temps complet.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Loiron-Ruillé

N° 18-01-0010
la réorganisation des services
Au 1er février 2018, demande d'avis au comité technique pour la réorganisation des services techniques. Modification des horaires des agents avec une période été et une période hiver ; afin de faciliter l'organisation du service, la prise de poste s'effectue aux mêmes heures pour l'ensemble de l'équipe (soit 8h en période estivale et 9 h en période hivernale). Accord des agents.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Loiron-Ruillé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-03-0001
le régime indemnitaire
A compter du 01/03/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP.
Critères :
niveau hiérarchique, management
d'équipe, conduite et
accompagnement de projet,
connaissances requises,
contraintes horaires, manière de
servir (implication dans le service,
disponibilité au regard des
missions), expertise, technicité liée
à l'exercice des missions.
catégorie A, attaché :
groupe 1 :
IFSE : 12 000 € et CIA : 2 117.65 €
catégorie B, rédacteur, animateur :
groupe 1 :
IFSE : 9 000 € et CIA : 1 227 €
groupe 2 :
IFSE : 7 500 € et CIA : 1 022 €
groupe 3 :
IFSE : 6 000 € et CIA : 818 €
catégorie C, adjoint administratif,
adjoint d'animation, adjoint
technique, agent de maîtrise,
adjoint du patrimoine, ATSEM :
groupe 1 :
IFSE : 6 000 € et CIA : 666 €
groupe 2 :
IFSE : 1 200 € et CIA : 133 €.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Loupfougères

N° 18-02-0012
le régime indemnitaire
A compter du 01/03/2018
demande d'avis pour l'instauration
de la prime du RIFSEEP
concernant le grade d'ATSEM
selon les critères : expérience -
manière de servir - qualification -
autonomie .
Pour les montants plafonds
suivants :
- IFSE : 11 340 euros
- CIA : 1 260 euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Louverné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0020
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/12/2017, demande
d'avis au comité technique pour la
suppression du poste d'adjoint
technique territorial principal de
2ème classe à temps complet
(admission à la retraite) suivi de la
création du poste au grade
d'adjoint d'animation à hauteur de
18 h/semaine. Ce nombre d'heures
est à réévaluer suivant la réflexion
en cours sur les TAP.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:
défavorable~~

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du
personnel s'est abstenu ; l'avis est
rendu.

Commune Louverné

N° 17-12-0021
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/12/2017, demande
d'avis au comité technique pour la
suppression du poste d'adjoint
d'animation territorial à hauteur de
34h/semaine (démission de
l'agent). Dans l'attente du résultat
de la réflexion sur le maintien des
TAP/NAP, une organisation
temporaire a été mise en place
avec du personnel à temps
incomplet.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
défavorable

OBSERVATION

Les représentants du personnel
auraient préféré que le poste à 34
heures ne soit pas supprimé dès à
présent. En application de l'article
n° 30.1 du décret n° 85-565 du
30/05/1985, étant donné que la
question a recueilli un avis
défavorable unanime des
représentants du personnel, cette
question fait l'objet d'un réexamen
et donne lieu à une nouvelle
consultation du comité technique
(prévue le 12/04/2018). Tant que
ce 2ème avis n'a pas été recueilli,
le conseil municipal ne peut
délibérer sur ce dernier.

Commune Mézangers

N° 18-02-0005
le Document unique et le plan
d'action initial
La collectivité demande au comité
technique du CDG 53 un avis sur
son document unique et son plan
d'action pour cette année.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Montaudin

N° 18-02-0004
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/04/2018,
 demande d'avis pour l'instauration
 de la prime RIFSEEP concernant le
 cadre d'emplois des rédacteurs
 (catégorie B), le cadre d'emplois
 des adjoints administratifs, le cadre
 d'emplois des adjoints techniques,
 le cadre d'emplois des agents
 territoriaux spécialisés des écoles
 maternelles (catégorie C) selon les
 critères :

1°) fonctions d'encadrement, de
 coordination, de pilotage ou de
 conception,
 2°) technicité, expertise nécessaire
 à l'exercice de certaines fonctions,
 3°) expérience ou qualification
 nécessaire à l'exercice du poste,
 4°) manière de servir (implication
 dans le service, disponibilité au
 regard des missions, qualité du
 service rendu)
 pour les montants plafonds
 suivants (préciser les montants
 associés à chaque grade) :

Cadre d'emplois des rédacteurs
 territoriaux :

groupe 1 :
 IFSE = 17 480 € - CIA = 2 380 €
 groupe 2 :
 IFSE = 16 015 € - CIA = 2 185 €
 groupe 3 :
 IFSE = 14 650 € - CIA = 1 995 €
 Cadres d'emplois des adjoints
 administratifs + adjoints techniques
 + ATSEM :

groupe 1 :
 IFSE = 1 1340 € - CIA = 1 260 €
 groupe 2 :
 IFSE = 10 800 € - CIA = 1 200 €.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Montflours

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-03-0007
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 Au 1er mai 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste de rédacteur à 20 h/semaine suivie de la création du poste au même grade à 24 h/semaine pour les motifs suivants : - la précédente secrétaire de mairie plus expérimentée était à 21 h par semaine,
 - charges de travail importantes et plusieurs projets à venir (cimetière - Plui...),
 - étude sur la réhabilitation de bâtiments communaux.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Montjean

N° 18-02-0041
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/04/2018, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant l'ensemble du personnel selon les informations ci-après :
 Critères : direction, encadrement, expérience, connaissances réglementaires, maîtrise logiciel, horaires particuliers.
 Direction et encadrement :
 groupe B1 : éducateur des APS,
 IFSE : 17 480 €, CIA : 2 380 €
 groupe C1 : adjoint administratif, atsem, agent de maîtrise, adjoint technique :
 IFSE : 11 340 €, CIA : 1 260 €
 groupe C2 : adjoint administratif, atsem, agent de maîtrise, adjoint technique :
 IFSE : 10 800 €, CIA : 1 200 €.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Montsûrs-Saint-Cénére

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0006
 le régime indemnitaire
 CCAS de Montsûrs-Saint Cénére
 Demande d'avis pour l'instauration
 du RIFSEEP au 1er avril 2018.
 IFSE => critères : Fonctions
 d'encadrement, de coordination, de
 pilotage ou de conception,
 technicité, expertise, expérience et
 qualification nécessaire à l'exercice
 des fonctions, sujétions
 particulières ou degré d'exposition
 du poste au regard de son
 environnement professionnel.
 CIA => critères : investissement de
 l'agent, capacité à travailler en
 équipe, connaissance de son
 domaine d'intervention, capacité à
 s'adapter aux exigences du poste.
 Montants des plafonds annuels :
 cadres d'emplois : adjoints
 administratifs, agents de maîtrise,
 adjoints techniques, ATSEM,
 adjoints d'animation territoriaux.
 Groupe 1 :
 IFSE 11 340 € - CIA 1 260 €
 Groupe 2 :
 IFSE 10 800 € - CIA 1 200 €.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Montsûrs-Saint-Cénére

N° 18-02-0007
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 01/04/2018,
 suppression du poste de
 technicien principal de 2ème
 classe (à temps complet) suivie de
 la création du poste de technicien
 principal de 1ère classe (à temps
 complet) en raison du bénéfice
 d'un avancement de grade.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Montsûrs-Saint-Cénére

N° 18-02-0008
 la suppression d'emploi suivie
 d'une création
 A compter du 01/09/2018,
 suppression du poste de rédacteur
 territorial (à temps complet) suivie
 de la création du poste de
 rédacteur principal de 2ème classe
 (à temps complet) en raison du
 bénéfice d'un avancement de
 grade.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs-Saint-Cénére	<p>N° 18-02-0026 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Parigné-sur-Braye	<p>N° 18-03-0008 la détermination du taux de promotion Au 09/03/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement de l'ensemble des grades de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Parné-sur-Roc	<p>N° 18-02-0037 l'instauration de la journée de solidarité Au 1er avril 2018, demande d'avis au comité technique pour l'instauration de la journée solidarité (7 heures réparties à l'année) : cette disposition sera reconduite tacitement chaque année.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Placé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0028
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 A compter du 13/08/2018, le poste d'adjoint administratif principal, est occupé par un contractuel jusqu'au 31/07/2018 à raison de 27h/semaine (fonctions de secrétaire de mairie).
 Ce contrat ne sera pas renouvelé, l'agent devant quitter la région en raison de la mutation de son conjoint au 1er août 2018.
 Au vu de la réorganisation des postes de secrétaire sur les communes de St GERMAIN d'ANXURE et de PLACÉ au 13 août 2018, compte tenu des restrictions et contraintes budgétaires, la commune de PLACÉ souhaite restructurer le poste actuel d'adjoint administratif et d'adjoint administratif principal de 27 heures hebdomadaires en le diminuant de 7h, soit 20H hebdomadaires afin que l'adjoint administratif principal puisse travailler au sein des deux collectivités (Placé et Saint-Germain d'Anxure) pour un total d'heures hebdomadaires de 40h (agent intercommunal). Cette réorganisation se fait en concertation entre les collectivités de Saint-Germain d'Anxure, Placé et le personnel.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Quelaines-Saint-Gault

N° 17-12-0025
 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
 A compter du 1er janvier 2018, demande d'avis au comité technique pour supprimer un poste d'adjoint technique à hauteur de 1 h 52 ctms suivi de la création pour le même grade à hauteur de 3 h 20 ctms (augmentation pour intervention plus importante sur le temps périscolaire du midi).

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Quelaines-Saint-Gault

N° 18-02-0010
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 05/02/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique à la résidence
autonomie, 35h /hebdomadaire
suivie de la création du poste
d'adjoint administratif pour 35
heures par semaine suite à
reclassement professionnel
(commission de réforme du 30
janvier 2018).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Berthevin-la-Tannière

N° 18-02-0002
le régime indemnitaire
A compter du 01/03/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant le grade
d'adjoint administratif principal de
1ère classe selon les critères
suivants :
expertise, technicité requise,
contraintes horaires, sujétions,
déplacements.
Montants plafonds suivants :
IFSE : 1 350 € annuel et CIA : 135 €.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Calais-du-Désert

N° 18-02-0029
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 1er septembre 2018,
demande d'avis pour la
suppression du poste d'adjoint
administratif principal de 2ème
classe pour 32 heures par
semaine suivie de la création du
poste d'adjoint administratif
principal de 1ère classe pour 32
heures par semaine suite à
avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Denis-d'Anjou

N° 18-02-0009
la détermination du taux de
promotion
Au 08 février 2018 l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100 % pour
l'avancement au grade d'adjoint
administratif principal de 2ème
classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Saint-Denis-d'Anjou

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0031
le régime indemnitaire
A compter du 1er avril 2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les cadres
d'emplois :

- Adjoint technique
- Adjoint administratif

Critères : manière de servir,
encadrement, plus ou moins
grande expertise nécessaire à
l'exercice de certaines fonctions,
ancienneté. Plafond IFSE : 8 100 € et
plafond CIA : 900 €.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Fraimbault-de-Prières

N° 18-01-0009
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 31/01/2018,
suppression d'un contrat
accompagnement emploi (CAE-fin
de contrat) 35 heures par semaine
et création d'un poste d'adjoint
administratif territorial à temps
complet à compter du 01/02/2018.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Germain-d'Anxure

N° 18-01-0015
le programme pluriannuel du
dispositif d'accès à l'emploi
(+présentation du bilan)
Au 22 janvier 2018, demande
d'avis au comité technique sur le
rapport pluriannuel du dispositif
d'accès à l'emploi pour un agent
contractuel de la commune de
Saint Germain d'Anxure. L'agent
travaille au sein de la commune
depuis 2007 à raison de
8h/semaine jusqu'en 2009 puis à
compter du 01 décembre 2009,
28h/semaine et a obtenu une
cdisation au 01 mai 2015
(titularisation de l'agent contractuel
au grade d'adjoint administratif
principal de 2ème classe).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Germain-d'Anxure	N° 18-02-0023 la suppression d'emploi sans suite A compter du 03 septembre 2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à hauteur de 3h30/semaine en raison de l'arrêt des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019 (accord de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: défavorable OBSERVATION L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu ; l'avis est rendu.
Commune Saint-Germain-d'Anxure	N° 18-02-0024 la suppression d'emploi sans suite A compter du 03/09/2018, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint d'animation à hauteur de 3 h/semaine en raison de l'arrêt des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019 (accord de l'agent).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: défavorable OBSERVATION L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu ; l'avis est rendu.
Commune Saint-Germain-d'Anxure	N° 18-02-0027 la réorganisation des services Au 13-8-2018, demande d'avis au comité technique : le poste de secrétaire de mairie de Placé est occupé par un adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 27 h semaine (contrat jusqu'au 31/07/2018) : Ce contrat ne sera pas renouvelé, l'agent devant quitter la région en raison de la mutation de son conjoint au 1er août 2018. La secrétaire de mairie de Saint Germain d'Anxure est actuellement à 28 h/semaine. Au vu de l'organisation des postes de secrétaire sur les communes de St Germain d'Anxure et de Placé et compte tenu des restrictions et contraintes budgétaires, la commune de Saint Germain d'Anxure souhaite restructurer le poste actuel en le diminuant de 8h soit un total de 20h afin qu'un agent intercommunal puisse travailler au sein des 2 collectivités pour un total de 40H. Cette organisation se fait en parfaite harmonie entre les collectivités et le personnel.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Saint-Germain-le-Guillaume	N° 17-12-0026 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Germain-le-Guillaume	N° 18-01-0021 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 31h par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2eme classe pour 31h par semaine (suite a un avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Loup-du-Gast	N° 18-01-0003 la détermination du taux de promotion Au 01/02/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement de l'ensemble des grades présents sur la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Saint-Loup-du-Gast	N° 18-01-0004 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/02/2018, suppression du poste d'adjoint technique actuellement pour 31 heures 50 ctms par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique principal de 2eme classe ou adjoint technique principal de 1ere classe (avancement de grade).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Saint-Loup-du-Gast

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-01-0005
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/02/2018,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial pour 24h par
semaine suivie de la création du
poste d'adjoint technique principal
de 2ème classe ou d'adjoint
technique principal de 1ère classe
pour 24h par semaine
(avancement de grade).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Pierre-la-Cour

N° 18-01-0025
le régime indemnitaire
A compter du 01/03/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP (partie IFSE)
concernant les grades : attaché
(catégorie A), rédacteur, technicien,
animateur (catégorie B), adjoint
administratif, adjoint technique,
agent de maîtrise, adjoint
d'animation, adjoint du patrimoine
(catégorie C)
=> selon les critères suivants :
direction-pilotage, niveau
d'encadrement, responsabilités,
expérience, technicité et
complexité, polyvalence, amplitude,
=> pour les montants plafonds IFSE
suivants : Catégorie A : 9 000 €,
Catégorie B : 8 000 €, Catégorie C :
7 000 €.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Sainte-Gemmes-le-
Robert

N° 18-01-0017
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 19/06/2018,
suppression du poste d'adjoint
administratif territorial principal de
2ème classe pour 21 heures par
semaine suivie de la création du
poste d'adjoint administratif
principal de 1ère classe pour un
temps complet (avancement de
grade).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes

N° 18-01-0002
l'institution du temps partiel
Au 1er janvier 2018, demande
d'avis au comité technique pour
l'institution du temps partiel sur
autorisation .

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

La collectivité projette d'organiser le
temps partiel sur autorisation de la
façon suivante :

- . pour les agents stagiaires et
titulaires à temps complet et les
non titulaires employés dans la
collectivité depuis plus d'un an de
façon continue à temps complet.
- . quotité possible : entre 50 % et
99 %,
- . l'organisation du travail se
déroulera de manière
hebdomadaire,
- . l'autorisation sera accordée pour
une période de 6 mois dans la
limite de 3 ans . les demandes
d'autorisation devront être
présentées 2 mois avant la date
souhaitée.

Institution du temps partiel de
droit :

La collectivité projette d'organiser le
temps partiel de droit de la façon
suivante :

- . pour les agents stagiaires et
titulaires à temps complet et à
temps non complet ainsi qu'aux
agents non titulaires employés
dans la collectivité depuis plus d'un
an de façon continue à temps
complet (Quotité possible : 50 %, 60 % 70 %, 80 %),
- . l'organisation du travail se
déroulera de manière
hebdomadaire,
- . l'autorisation sera accordée pour
une période de 6 mois. Elles
seront renouvelables dans les
limites prévues par le décret n°
2004-777 du 29 juillet 2004,
- . les demandes d'autorisation
devront être présentées 2 mois
avant la date souhaitée.

COLLECTIVITÉ

Commune Sainte-Suzanne-et-Chammes

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-02-0040
la détermination du taux de promotion
Au 01/05/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Simplé

N° 18-02-0001
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Val-du-Maine

N° 18-03-0004
l'instauration de la journée de solidarité
Le Conseil Municipal souhaite que la journée de solidarité à compter du 1er janvier 2018 soit gérée librement par le personnel communal, à savoir :
- décompte d'un jour ARTT (7 heures) pour le personnel à temps complet
- au prorata de leurs obligations hebdomadaires pour le personnel à temps non complet (jour non fractionné, au choix du salarié).

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

E.H.P.A.D. de Chemazé

N° 17-12-0022
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 0 % pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:
défavorable~~

OBSERVATION
L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu : l'avis est rendu. Il est rappelé qu'un taux à 0% ne permet aucune nomination mais qu'un taux à 100% n'oblige pas l'employeur à procéder à la nomination.

COLLECTIVITÉ

E.H.P.A.D. de Chemazé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-12-0023
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 0 % pour l'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
~~Représentants du personnel:
défavorable~~

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu ; l'avis est rendu. Il est rappelé qu'un taux à 0% ne permet aucune nomination mais qu'un taux à 100% n'oblige pas l'employeur à procéder à la nomination.

E.H.P.A.D. de Chemazé

N° 17-12-0024
la détermination du taux de promotion
Au 01/01/2018, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 67 % pour l'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche

N° 17-12-0028
le transfert de personnel
Dans le cadre du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Pays de Craon au 1er janvier 2018, un agent est impacté par un changement de lieu de travail (de Livré la Touche au centre administratif de Craon). Dans ce contexte, nous sollicitons l'avis du comité technique.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ**OBJET DE LA DEMANDE****AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

S.I.E.A.P.A.C. de la Fontaine Rouillée

N° 18-01-0008
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2018,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les grades
de catégorie B et C selon les
critères suivants : encadrement,
coordination, pilotage, conception,
technicité, expertise, expérience ou
qualification nécessaire à l'exercice
des fonctions, sujétions
particulières ou degré d'exposition
du poste au regard de son
environnement professionnel.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Catégorie B

Groupe 1 : Direction d'une structure,
responsable de un ou plusieurs
services, fonctions administratives
complexes :

IFSE : 17 480 €, CIA : 2 380 €,

Groupe 2 : Adjoint au responsable
de structure, expertise, fonction de
coordination ou de pilotage, chargé
de mission, fonctions

administratives complexes :

IFSE : 16 015 €, CIA : 2 185 €,

Groupe 3 : Encadrement de
proximité, expertise, assistant de
direction, gestionnaire :

IFSE : 14 650 €, CIA : 1 995 €

Catégorie C.

Groupe 1 : Encadrement de
proximité, expertise, assistant de
direction, gestionnaire :

IFSE : 11 340 €, CIA : 1 260 €,

Groupe 2 Agent d'exécution,
horaires atypiques :

IFSE : 10 800 €, CIA : 1 200 €.

COLLECTIVITÉ

Territoire d'énergie Mayenne

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-01-0006
la délégation de service public
Demande d'avis au comité
technique pour la délégation de
service public gaz propane de
Saint-Pierre-la-Cour arrivant à
échéance en juillet 2018 : projet de
lancement d'une nouvelle
consultation afin de maintenir la
desserte. Ce dossier, présenté le
10 janvier 2018 à la Commission
Consultative des Services Publics
Locaux, a reçu un avis favorable
sur le principe de délégation de
service public de type concession,
d'une durée de 5 ans. Ce projet
n'entraîne aucune modification
dans l'organisation et le
fonctionnement de nos services
(pas d'impact sur les horaires, le
nombre d'agents ou le lieu de
travail).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Prime de fin d'année, détermination du montant 2018 : La variation des valeurs des indices INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac s'établit comme suit :

Décembre 2016 : 100.66

Décembre 2017 : 101.76

Soit une augmentation de la valeur d'indice de + 1.10

Le montant de la prime 2017 était de 945.06 euros net. Il est proposé de relever le montant de la prime à 955.39 euros net pour un agent à temps complet pour l'année 2018.

. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel.

Un prochain comité technique est fixé le 12 avril 2018 à 9 h suite à 2 avis défavorables du collège des représentants du personnel (communes de Gesvres et de Louverné).

Suite à la demande des représentants du personnel, dorénavant, les réunions du comité technique seront dématérialisées (excepté pour les documents posés sur table).

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Jean-Noël RAVE

Pascal LECLERC

Hubert MOLL